



# COMMUNE D'OPPEDE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

(Conseil Municipal élu le 27 mai 2020)

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT P.V. DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Samedi 18 Juillet 2020 à 10 heures 00

Date de convocation : 13/07/2020

Conseillers présents : GERAULT Jean Pierre, AUDIBERT Danielle, POBES Yoann, PELLET Martine, MARTIN Pascal, GAUQUELIN ROCHE Alexandra, ERMANNI Claude, THIEBAUT Céline, SEFFUSATTI Jean Michel, BARDONNET Aurore

Absent(e) excusé(e) : - BRADY Thibaut, qui donne pouvoir à Mr MARTIN  
- MARTOGLIO Bruno qui donne pouvoir à Mr GERAULT  
- TESTANIERE Catherine qui donne pouvoir à Mme AUDIBERT  
- VIGUIER Amandine qui donne pouvoir à Mr ERMANNI  
- GREGOIRE Jean qui donne pouvoir à Mr SEFFUSATTI

Absent(e) non excusé(e) : -

1/ Désignation du secrétaire de Séance : PELLET Martine

#### 2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

##### Mme BARDONNET : donne lecture d'un communiqué

« Le procès-verbal et le compte rendu du conseil municipal sont des documents distincts au plan juridique et au plan formel. Nous avons bien compris que dans un souci d'efficacité vous avez choisi de nous proposer un document unique, pourquoi pas. Cependant l'efficacité ne doit pas s'affranchir de la rigueur. Nous avons constaté avec un certain amusement que ce sont essentiellement nos interventions qui ont été sommairement restituées. Nos remarques y sont tronquées voire vidées de leur sens. En revanche vous y faite figurer des réponses à nos questions que vous n'avez pas développées lors de la séance. ( Cf encart écho de l'Oppédois/noms des élues de la commission école du précédent mandat) Puisse que vous estimez que ce compte rendu à valeur de procès-verbal, nous vous rappelons à toutes fins utiles qu'un PV doit être fidèle à la réalité des débats. Pour vous aider, nous avons décidé de vous lire nos interventions en séance et de vous en remettre une copie en espérant qu'il sera plus aisé pour vous de les restituer correctement. »

M. le Maire remercie Mme BARDONNET pour cette aide et confirme que le compte rendu fait office de procès-verbal depuis plus de 20 ans.

#### 3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

##### Yoann POBES : Commission Environnement , Agriculture et Ruralité

Réunion de la CLE ( Commission Locale De L'eau)

Mise en place des différents projets en attendant la désignation de la commission extra-municipale

**Pascal MARTIN : Urbanisme** : traitement de 2 dossiers en commission

4/ Décisions de Monsieur le Maire prises au visa de la délibération 20-20 du 03/06/2020 portant délégation.

N° 11/20 demande de subvention FRAT COVID Région –affichage digital dédié à l'information et l'affichage

5/ Retrait de la délibération N°37-20 du 01/07/2020– Affectation du résultat exercice 2019 au BP 2020 Commune

Monsieur le Maire expose qu'un problème a été rencontré sur le report des restes à réaliser 2019 qui ont été votés par délibération 08-20 en date du 27/02/2020 qui concernait « l'adoption du Compte administratif 2019 ». En effet, les subventions allouées dans le cadre de l'aménagement des travaux d'OPPEDE LE VIEUX n'ont pas été rattachées dans les RAR Recettes alors que ces dernières ont bien été allouées.

Le montant des subventions allouées non rattachées se monte donc à 398 872€.

Monsieur le maire rappelle que le Compte administratif 2019 a été voté et approuvé à l'unanimité par l'ancien conseil municipal (délibération N°08-20) en date du 27/02/2020, sous la présidence de Mr GREGOIRE Jean, alors 1<sup>er</sup> Adjoint (M. Le Maire de l'époque, Alain DEILLE ne participant pas au vote).

Monsieur le maire rappelle enfin qu'après consultation du service de légalité de la préfecture, il était possible de modifier les Restes à réaliser tant que le Budget Primitif n'est pas voté mais un point important n'avait pas été précisé par la Préfecture, c'est que cette modification est possible qu'à la condition que le Compte administratif 2019 n'est pas été voté.

Pour rattraper ce décalage :

2 Options sont possibles :

- 1/ Revoter le CA 2019
- 2/ Prendre en compte que la somme de 398 872 € correspondant aux subventions obtenues dans le cadre des travaux d'aménagement d'Oppède le vieux, somme qui ne peut pas être incluse dans les recettes des RAR 2019 et doit donc être prévue en plus dans le besoin de financement compte 1068 comme suit :

Pour des raisons de cohérence budgétaire et de sincérité des comptes, l'option retenue par le bureau a été l'option 2, et donc la nécessité de procéder au retrait des délibérations sus visées et de représenter le budget primitif 2020 au vote du conseil municipal dument convoqué.

**Affectation du résultat se fera donc comme suit :**

**Excédent Fonctionnement N-1 = 754 244,26 € (Résultat de clôture de l'exercice n-1)**

**Pour équilibrer Les R.A.R. (Dep - Rec) - excédent d'investissement soit**

$$(666\ 899\ € - 18\ 355\ €) - 156\ 000,66\ € = 492\ 543,34\ €$$

Le besoin de Financement de la section d'investissement pour cette exercice à transférer par le compte 1068 est donc **De 492 543,34 €**

Donc reste au 002 : **754 244,26 – 492 543,34 € = 261 700,92 €**

Monsieur le Maire propose d'opter pour la 2<sup>ème</sup> option est de prévoir cette somme de 398 872 € dans le besoin de financement compte 1068 soit un montant de 492 543.34 € .

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération à le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De procéder au Retrait de la délibération N°37-20 du 01/07/2020– Affectation du résultat exercice 2019 au BP 2020 Commune
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

## 6/ Retrait de la délibération n°38-20 du 01/07/2020 – Vote du BP 2020 de la Commune

Monsieur le Maire informe que par conséquence de l'explication qui vient d'être donnée ci-dessus,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- Procède au **Retrait de la délibération n°38-20 du 01/07/2020 – Vote du BP 2020 de la Commune**
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires
- Accepte de revoter le BP 2020

## 7/ Présentation du Budget Primitif 2020 de la Commune (Document Joint)

Section de Fonctionnement équilibrée à **1 507 000 €**

Section d'Investissement équilibrée à **1 580 000 €**

## 8/ Affectation du résultat exercice 2019 au BP 2020 Commune

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la Commune de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **754 244.26 €**

Monsieur le Maire d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**EXCEDENT au 31 décembre 2019 : 754 244.26 €**

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)

Pour **261 700.92 €** au **BP 2020**

A l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) pour **492 543.34 €**  
au **BP 2020**

## 9/ Vote du BP 2020 de la commune

### Intervention de Mr SEFFUSATTI :

« Lors de la présentation du budget principal de la commune, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, nous avons formulé trois observations ; l'une portait sur la non identité des restes à réaliser entre le compte administratif et le budget, une autre sur le caractère excessif de recours à l'emprunt et enfin sur l'illisibilité de certaines inscriptions budgétaires en fonctionnement due à une répartition artificielle d'un report à nouveau qui nous paraît excessif en regard du budget de la commune.

Nous constatons à la lecture de ce nouveau budget que vous avez rectifié, en tout ou partie, vos inscriptions budgétaires dans le sens que nous vous indiquions et nous nous en félicitons.

- Les restes à réaliser sont repris à l'identique au budget

-Le recours à l'emprunt baisse de 535 K€ à 156 k€

-Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 157 K€ rendant les inscriptions plus sincères et proches de la réalité

Globalement on enregistre entre ces deux budgets une hausse de l'autofinancement de l'ordre de 158KC . Cela va dans le bon sens mais nous paraît toutefois insuffisant compte tenu de l'importance de l'excédent que l'on reporte d'année en année et dont on ne comprend pas l'utilité si ce n'est de donner une fausse image de la santé financière de la commune.

S'agissant des deux programmes d'investissement inscrit au budget que sont la deuxième tranche d'aménagement du vieil Oppède et la vidéo protection nous souhaitons que le conseil municipal puisse se prononcer sur ces deux projets dès lors qu'ils seront arrêtés.

Monsieur le Maire, le budget est l'acte politique majeur dans une commune, il est le reflet et la traduction chiffrée de toutes les décisions qui sont ou seront prises dans l'année et vous comprendrez, j'en suis sûr, l'importance d'un débat ouvert au sein de notre conseil, dans le cadre d'une vraie démocratie et d'une gestion saine et responsable de l'argent public. En conclusion, nous voterons ce budget primitif. »

Monsieur le Maire Propose de passer au Vote du BP 2020

Après Délibération et avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le BP 2020 de la commune tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tous les actes administratifs à sa mise en œuvre

#### 10/ Désignation des membres extérieures des commissions Extra-municipales – comités consultatifs

**En application de l'article L 2121-21 du CGCT précité, le conseil municipal est invité à ne pas procéder au scrutin secret**

Monsieur le Maire propose de nommer les membres extérieurs des différentes commissions extra-municipales – comités consultatifs

Et rappelle que L'article L. 2143-2 du CGCT stipule que le Conseil Municipal peut créer des commissions extra-municipales – comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune, associant les habitants de la commune et des représentants d'associations locales.

Ces commissions extra-municipales – comités consultatifs visent à permettre l'échange d'informations et constituent un cadre propice à la formulation de propositions. Ils comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, Elles sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition pour une durée qui ne peut pas excéder celle du mandat municipal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte les commissions extra -municipales comités consultatifs comme suit :

##### ↳ **Affaires scolaires et Petite Enfance Commission Extra-municipale**

<b>Présidente Déléguée:</b>	AUDIBERT Danièle
<b>Membres :</b>	VIGUIER Amandine
	TESTANIERE Catherine
	POBES Yoann
<b>Membres extérieurs</b>	ROLLAND Nathalie
	FAIREN Aurore
	LECLERCQ Nadège
<b>Experts</b>	ARDISSON Sophie - DRIOT Loïc

##### ↳ **Culture et Patrimoine – Commission Extra-municipale**

<b>Président délégué :</b>	PELLET Martine
<b>Membres :</b>	MARTIN Pascal
	AUDIBERT Danièle
	THIEBAUT Céline
<b>Membres extérieurs</b>	BOUVIER William
	MAIQUES Jean Yves
	BUTEAU Christian
	BOSC Martine
	LAQUI Monique
<b>Experts</b>	PIARD Ludmila - DEILLE Alain

↳ **Tourisme, Animation et Communication - Commission Extra-municipale**

<b>Président délégué :</b>	GAUQUELIN Alexandra
<b>Membres :</b>	BRADY Thibaut
	MARTIN Pascal
	POBES Yoann
	THIEBAUT Céline
<b>Membres extérieurs</b>	BOUVIER William
	LECLERCQ Nadège
	BOUNIARD Denis
	MARCHAL Denis
	LE NY Charlotte
	SOTO Catherine

↳ **Bâtiments, espaces sportifs, voirie, sécurité Commission Extra-municipale**

<b>Président délégué :</b>	BRADY Thibaut
<b>Membres :</b>	MARTOGLIO Bruno
	ERMANNI Claude
	VIGUIER Amandine
<b>Membres extérieurs</b>	JOLY René
	FRANCON Chantal
<b>Expert</b>	RISUENO Frédéric

↳ **FETES ET CEREMONIES - Commission Extra-municipale**

<b>Président délégué :</b>	BRADY Thibaut
<b>Membres :</b>	THIEBAUT Céline
	ERMANNI Claude
	VIGUIER Amandine
<b>Membres extérieurs</b>	QUAGLINO Morgane

**Environnement, Agriculture et Ruralité Commission Extra municipale**

<b>Président délégué :</b>	POBES Yoann
<b>Membres :</b>	GAUQUELIN Alexandra
	MARTOGLIO Bruno
	ERMANNI Claude
	GREGOIRE Jean
	TESTANIERE Catherine
<b>Membres extérieurs</b>	FAIREN Yannick
	BOZZA Robert
	TREGAULT Olivia
	ROUSSET André
	ROLLAND Nathalie
<b>Experts</b>	GREEZES Sandra / SIBE Viviane

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la désignation des membres des commissions Extra-municipales – Comités Consultatifs, tel que présenté ci-dessus

**11/ Désignation du représentant de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) de la CA LMV (Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse)**

Conformément à la demande de la CA LMV, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire sollicite les candidatures au sein du Conseil municipal

Monsieur le Maire propose sa candidature afin de représenter la commune au sein de la CLECT

Après avoir procédé au vote (par 15 voix Pour) le conseil municipal :

Désigne MR GERAULT Jean Pierre représentant de la Commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) de la CA LMV (Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse)

**12/ Questions Diverses**

**13/ Informations Diverses**

**A/ C.C.A.S. :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place des membres extérieurs du C.C.A.S et rappelle le rôle du CCAS, notamment la possibilité pour toute personne du village en difficulté (personnelle, santé, financière) de trouver un espace d'accueil et d'écoute.

Les membres extérieurs nommés par arrêté sont : BOUVIER Dominique, BREITWILLER Emilienne, CASTEAU Isabel, SOTO Catherine. Il se félicite de l'implication de l'association Belle Vido et de deux anciens conseillers municipaux. La première réunion a eu lieu le 16/07/2020 avec le vote du BP

Monsieur SEFFUSATTI souhaite que soit réalisé une présentation de ce Budget en séance de Conseil municipal. M. le Maire rappelle que le montant du budget 2020 du CCAS est de 3700.00€, très proche de celui de 2019.

Mme BARDONNET affirme que le CCAS fonctionnait et rappelle que plusieurs élus ont mené des actions sociales. M. le Maire félicite les élus concernés pour leurs actions sociales bénévoles mais confirme que le CCAS en tant que commission était au point mort depuis plusieurs années : aucune réunion, pas d'actions répertoriées, aucun compte rendu en archive, etc. Il rappelle que cet organisme est important pour la vie du village et qu'il nécessite autant d'engagement que de rigueur.

**B/ Proposition de délégués pour les différents syndicats auprès de la C.A.L.M.V.**

**SIRCC** : 11 titulaires, 5 suppléants pour 6 communes

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
OPPEDE	POBES Yoann	PELLET Martine	

**SIRTOM** : 7 titulaires, 7 suppléants

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
OPPEDE	ERMANNI Claude	MARTOGLIO Bruno

**DURANCE VENTOUX** : 10 titulaires, 10 suppléants

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
OPPEDE	PELLET Martine	POBES Yoann

**SCOT** : 22 titulaires, 22 suppléants (conformément aux statuts)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
OPPEDE	GERAULT Jean-Pierre	MARTIN Pascal

En complément il informe que conseil communautaire a élu son bureau, sous la présidence de M. DAUDET Alain, maire de Cavaylon.

M. le Maire a été élu, vice-président du conseil communautaire comme chaque maire des communes membres de la communauté d'agglomération LMV.

Création de la commission consultative des services publics locaux.

Présentation et Vote du Budget communautaire 2020

Prochain Conseil Communautaire : 23 juillet 2020

Election des représentants et des Présidents aux différentes commissions thématiques formées par le conseil communautaire qui seront chargées d'étudier les questions soumises au bureau et au conseil communautaire.

**La séance est levée à 11 heures 00**  
(29 Personnes dans la salle)

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A OPPEDE, le 20/07/2020**

La Secrétaire de séance  
Martine PELLET



Le Maire  
J.P. GERAULT

